

**CHSCT du 9 octobre 2020**



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
BOUCHES-DU-RHÔNE

# **La lutte contre la propagation de l'épidémie, un objectif collectif**



Présidé par Monsieur le DRH, en présence des directeurs de la DITAS, de la DPMIS, de la DEC, des services généraux (Fidev), de la médecine préventive et du service des relations sociales, le CHSCT du 9 octobre 2020 a permis de faire un point global sur la situation au plan national comme au plan local, d'exposer la mise à jour des mesures sanitaires suite au passage de notre département en zone d'alerte maximale et de présenter les protocoles spécifiques à la DPMIS.

## **FOCUS SUR LE PLAN NATIONAL**

Sur le plan national une augmentation confirmée de la propagation de l'épidémie avec 67 départements classés en situation de vulnérabilité élevée. Des territoires classés en 5 catégories : zone d'alerte, zone d'alerte renforcée, zone d'alerte maximale et zone d'état d'urgence sanitaire, avec des mesures spécifiques correspondant à chaque niveau de classement.

Alors que la propagation du virus semble en augmentation, on peut noter une diminution du nombre de nouveaux patients hospitalisés comme du nombre de nouveaux patients en réanimation (source gouvernemental du 9 octobre 2020 : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees>).

Les cas confirmés en EHPAD demeurent au plus haut avec des conséquences bien évidemment plus dramatiques pour les personnes âgées les plus vulnérables. De même, alors que les tests sont désormais extrêmement répandus et que les cas Covid-19 sont donc mieux identifiés et recensés, le retour à domicile des patients infectés et en très nette progression.

## **FOCUS SUR LE PLAN LOCAL**

Dans les Bouches-du-Rhône, les chiffres sont également à la baisse en matière d'hospitalisation ou d'entrée en réanimation et doivent nous encourager à maintenir un niveau élevé de vigilance pour que nous connaissions un retour à la normale au plus vite.

Les mesures spécifiques à la lutte contre la propagation de l'épidémie restent et demeurent une application stricte et sans relâchement des gestes barrières.

**Le rappel des règles du type "ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser, tousser dans son coude, se laver régulièrement les mains, porter le masque en permanence sauf dans un bureau individuel", a été au centre des interventions de la médecine préventive comme de la DRH du fait d'un bilan établi en interne sur l'évolution de l'épidémie sur les 2 derniers mois.**

La médecine préventive a présenté un premier bilan qui fait état de plus de 1 000 entretiens téléphoniques en lien direct avec la Covid-19.

L'étude réalisée par la médecine préventive autour des conditions de transmission du virus dans l'institution a permis de mettre en lumière qu'à la très grande majorité, les cas de transmission avérée du virus étaient générés pendant la prise de repas ou des pauses café, cigarettes... moments privilégiés de transmission du virus du fait évidemment de l'absence du port de masques accompagné de relâchement dans le respect de la distanciation nécessaire.

Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de maintenir un haut niveau de vigilance toute une journée et que le port du masque peut-être extrêmement pénible pour certains d'entre nous, néanmoins nous ne pouvons que rappeler l'importance de l'application des règles sanitaires.

Un rappel de la recommandation de déjeuner sur son propre bureau a été fait, comme la possibilité de le faire à plusieurs si le respect des distanciations et du nettoyage avant/après est fait.

## ■ **Télétravail : un outil incontournable de la lutte contre la propagation de l'épidémie**

Alors que le CTP du 24 septembre dernier n'avait pas permis à notre syndicat de voter favorablement le repositionnement du télétravail dans la collectivité du fait d'un protocole non concerté avec les organisations syndicales, notre syndicat avait pourtant rappelé l'importance dans cette période de crise sans précédent, de doter les agents des outils nécessaires au télétravail afin de contribuer à la lutte contre la pandémie.

Le Directeur général des services a tenu un discours clair sur le besoin d'étendre le télétravail au plus vite ; néanmoins, notre syndicat a encore dû rappeler combien il était difficile pour certains agents d'obtenir – ne serait-ce qu'un jour – le travail à domicile. Le dispositif d'élargissement doit prendre effet au plus vite. Le matériel commandé est de plus en cours de distribution et en cours d'attribution.

Nous avons d'ailleurs relevé la situation de 3 agents de l'APA qui, malgré une vulnérabilité haute, ont décidé de participer à l'effort de maintien du service public sans avoir les outils pour répondre à leurs missions. La DRH et la DITAS se sont engagés à résoudre au plus vite cette situation.

Le fait d'avoir laissé la décision du télétravail à la seule appréciation du chef de service ou du N+1 ne permet pas de s'appuyer sur un guide départemental des missions "télé-travaillables", avec critères objectifs, attribution d'outils, etc. Trop d'agents nous communiquent des dysfonctionnements dans l'approche du télétravail. **Pour la CGT, la période de crise actuelle justifie les dispositions prises par la Collectivité en matière de télétravail ; nous demandons donc, face à ce qui s'apparente à de l'arbitraire, que la collectivité se dote de lignes directrices incontournables.**

**Par ailleurs, nous engageons les agents confrontés à des refus à nous contacter afin que nous relayons les difficultés service par service.**

S'il est évident que l'organisation des services est extrêmement difficile, parce que tendue par les impacts de la pandémie Covid-19, cas contact, AEA etc.. le télétravail doit s'appréhender comme un soutien ponctuel à la lutte contre la propagation du virus. En pièce jointe le descriptif global des conditions édités par la DRH (cf page 16).

## ■ Les protocoles de la DPMIS

C'est à la demande de la CGT et des professionnels de terrain que nous avons sollicité la mise en œuvre de protocoles spécifiques à la DPMIS, notamment en matière de dépistages, de lieux d'accueil parents/enfants et ou de suivis spécifiques.

Les protocoles présentés ont le mérite de mettre par écrit les règles en matière d'intervention au sein des différents services de la DPMIS. Les masques FFP2 vont être attribués afin de garantir la sécurité des agents.

La Direction reste à l'écoute des remontées de terrain concernant les dépistages et les accueils parents/enfants et adaptera les protocoles en fonction des réalités du terrain à venir...  
**Pour la CGT, à la DPMIS comme ailleurs, le télétravail doit être rendu possible dès que les conditions le nécessitent comme c'est le cas dans la période.**

Nous restons attentifs aux remontées des agents afin de mettre en exergue les situations particulières avec la Direction de la DPMIS.

## ■ Direction de l'Enseignement et des Collèges

Notre organisation syndicale est revenue sur la pénibilité du travail avec masques en tissus notamment pour les personnels exerçant leurs missions en cuisine. Notre syndicat a exigé que les dotations en masques, gel et produits virucides de la Collectivité soient distribués aux agents ATC ; certains chefs d'établissement en feraient un usage global et non ciblé sur nos agents.

Nous savons que les livraisons en matière de masques chirurgicaux pour équiper chaque jour les personnels exerçant en cuisine sont conséquentes ; nous demandons une vérification de l'attribution de cette dotation.

## ■ Site d'Arenc

La tour d'ARENC confrontée depuis des années aux pannes d'ascenseur a également fait l'objet de nos observations. Madame la Directrice de la DITAS a pu faire un point complet sur la situation. Les ascenseurs fonctionnent aujourd'hui normalement.

Nous avons attiré l'attention de la collectivité sur l'exiguïté de nombreux locaux photocopieurs.

**Pour l'heure, la crise COVID 19 ne doit pas nous laisser oublier les agissements d'un gouvernement prêt à tout pour en finir avec le service public. Il n'y a qu'à voir à quelle allure il sort les décrets permettant les licenciements dans la fonction publique hospitalière.**

# ON SE PROTÈGE!



# Face à cela, la CGT ne baisse pas la garde et appelle à un large mouvement de grève des personnels de santé et de soins le jeudi 15 octobre 2020

En effet, les professionnels de santé travaillant au sein de la fonction publique territoriale, notamment dans les EHPAD et services d'aide et d'accompagnement à domicile pour les personnes âgées en situation de sous-effectif chronique, de fatigue extrême face à un niveau de charge de travail qui ne cesse d'augmenter, se mobilisent.

Alors que ces professionnels de santé sont à présent considérés par beaucoup comme des héros, qu'ils ont été applaudis tous les soirs aux balcons... force est de constater que le gouvernement ne leur prête que peu d'attention : la prime grand-âge est toujours en attente de versement pour les personnels de la fonction publique territoriale, la transposition des primes Ségur, déjà actées pour les agents de la fonction hospitalière, est aujourd'hui plus qu'incertaine pour ces mêmes agents de la FPT, car soumise au prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Par cette journée de grève et de mobilisation de l'ensemble des personnels de santé, la fédération CGT des Services publics renouvelle la détermination des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations quant à leurs revendications :

- ▶ L'amélioration immédiate des rémunérations dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale ;
- ▶ Le recrutement massif et immédiat de personnels qualifiés sous le statut de la FPT et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des résidents et personnes accompagnées et patients ;
- ▶ Des conditions de travail dignes dont une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer dont l'accès à un départ anticipé à la retraite ;
- ▶ Des moyens de protection ainsi que du matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité ;
- ▶ La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé atteints par la Covid-19 et l'abrogation du jour de carence ;
- ▶ La mise en place d'un financement pérenne et solidaire pour la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale.

**De même, samedi 17 octobre 2020, la Marche pour l'emploi et la dignité partie de Marseille le mois dernier arrive à Paris. Elle donnera lieu à une manifestation au-delà des services publics avec les entreprises en lutte. Notre syndicat associé à cette dynamique sera présent à Paris comme un millier de Bucco-Rhodaniens.**

**Toujours à votre disposition. Toutes vos questions sont pertinentes et méritent notre attention.**

**Les représentants CGT au CHSCT**

**La CGT toujours  
à votre disposition :**

**Alain Zammit : 06 65 00 32 94  
Valérie MARQUE 07 86 55 11 28  
Jean Francois GAST 06 86 47 33 99  
Francois CANU 06 70 51 82 87  
Lydia Frentzel 06 66 94 29 83**

**[www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org)  
suivez-nous sur Facebook**

**N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER ET À NOUS REJOINDRE...  
ENSEMBLE ON EST PLUS FORT!**